

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 20 juillet 2022*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 14  
De votants : 14

Date de convocation : 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 20 juillet à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Etaient présents :**

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, Nadine CASTANIER, CASTANIER Michel, COURTOIS Martine, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, MARCENAC Cédric, Yoann PLANTECOSTE, VENZAC Jean-Marc.

**Etaient absents :**

DRACON Baptiste

**Secrétaire de séance :** Yoann PLANTECOSTE

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Tarification cantine 2022/2023
- 2/ Compte rendu des travaux de voirie 2022
- 3/ Préparation de l'inauguration de la traverse du bourg et de Saint-Projet du 21/08/2022
- 4/ Enfouissement du réseau téléphonique secteur Fourniol
- 5/ Questions diverses

En introduction, Monsieur le Maire précise la procédure du déroulé des conseils municipaux suite à la réforme de la publicité concernant notamment la signature des délibérations et des Procès-verbaux dorénavant signés uniquement par le maire et l'élu secrétaire de séance, et affichés en mairie.

## I/ TARIFICATION 2022/2023 « CANTINE A 1 € »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors de la présentation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, le 13 septembre 2018, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes rurales les plus fragiles afin qu'elles puissent faciliter l'accès des écoliers à la restauration scolaire avec une tarification sociale. A cette fin, un fonds de soutien aux collectivités a été mis en place afin de compenser une partie du surcoût induit.

L'aide financière sera versée à deux conditions :

- Une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches basées sur le quotient familial,
- La tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas

L'aide s'élèvera à 3 euros par repas facturé à la tranche la plus basse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve l'application d'une tarification sociale de la cantine scolaire selon le barème établi en fonction du quotient familial suivant pour l'année scolaire 2022-2023 :

**Tranche 1 : QF < 1500 = 1€**

**Tranche 2 : 1501 < QF < 2000 = 2€**

**Tranche 3 : QF > 2001 = 3€**

Actuellement le prix du repas est de 2.80€.

## II/ COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022

Les travaux de voirie prévus sur la rue principale de Saint-Projet de Cassaniouze, à Coursavy, à Servant, au bout du lieu et à Badaillac ont été réalisés.

Concernant le tournant de la Guillème, M. Le Maire précise que le fossé actuel pourrait être comblé par des buses. A ce sujet, une réunion de chantier est prévue le 27 juillet prochain.

### **Eau**

Lors d'une récente réunion tenue à Montsalvy, en présence du sous-préfet et de l'ARS dans le cadre des problèmes d'alimentation d'eau potable sur le secteur de Montsalvy en raison de la sécheresse, il a été envisagé une étude d'interconnexion entre les communes de l'ancien périmètre de l'ancienne communauté de communes de pays de Montsalvy.

Egalement, il serait souhaitable que les maires du secteur réfléchissent à la mise en place d'un syndicat de l'eau dans les prochaines années.

### III/ PRÉPARATION DE L'INAUGURATION DE LA TRAVERSE DU BOURG ET DE SAINT PROJET du 21/08/2022

Deux inaugurations sont prévues le dimanche 21 août 2022 :

- La réfection de la traverse de Cassaniouze.
- La réfection de la rue principale du village de Saint-Projet et la création d'un vitrail à l'église

### IV/ ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELEPHONIQUE SECTEUR FOURNIC

Les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique s'élèvent à 10 640 € financé hauteur de 5 320 € par le syndicat de l'électrification du Veinazès et 5 320 € par commune.

### V/ QUESTIONS DIVERSES

#### 1) Extinction de l'éclairage public la nuit :

Pour permettre de réaliser des économies d'énergie et de réduire les factures d'électricité, il a été acté que l'éclairage public sur la commune sera éteint de minuit à 6h du matin du bourg de Cassaniouze et des villages Servant, du Prat et de St Pro. Il sera demandé s'il y a une possibilité de laisser l'éclairage de la place centrale.

#### 2) Licence IV du camping

Les nouveaux propriétaires du camping « Le Cantalou » ne souhaitant pas conserver la licence IV actuellement rattachée à ce site, il est proposé que la licence puisse faire l'objet d'une mutation vers la salle multi-activités.

#### 3) Association Handi Aide

Le nouveau directeur de l'association Handi Aide qui gère des établissements pour personnes non voyantes propose une rencontre fin-septembre prochain avec les élus communaux en vue d'évaluer les possibilités d'implantation sur la commune d'un établissement permettant l'accueil de personnes non-voyantes.

#### 4) Personnel communal

- Renouvellement du RISEEP (révision tous les 4 ans)
- Sylvain Malbert actuellement adjoint technique à temps partiel (15h/semaine) sera à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

### 5) Entretien GR 465

L'entretien du GR 465 géré par la Communauté de Communes n'a pas encore été réalisé. Dispo-Service qui assurait jusqu'à présent cette mission ne peut plus l'effectuer faute de personnel. L'ADAPEI mandatée récemment par la Communauté de Communes a reçu ce marché trop tardivement sur l'année pour s'organiser compte tenu de l'absence pour maladie de personnels d'encadrement des personnes handicapées.

### 6) Chasse

M. Boulanger précise qu'une subvention pour installer des panneaux d'information fixes à installer à l'entrée des sentiers de randonnée a été demandée à la FEDERATION DES CHASSEURS.

La réserve de chasse qui représente 10 % du territoire a été modifiée. Elle se situe dorénavant de la trappe au bourg.

### 7) Travaux à l'église

Les travaux de la voûte doivent être réalisés entre la 1<sup>ère</sup> semaine du mois d'août et le 11 septembre par M. Gérard Guibert.

### 8) Ordures ménagères

M. Fontanel rend compte des informations qui lui ont été données lors de la journée organisée en Dordogne sur ce thème par la Communauté de Communes de la châtaigneraie cantalienne.

La procédure d'ores et déjà mise en œuvre en Dordogne par le syndicat mixte des déchets de la Dordogne intègre 14 Communautés de Communes, 482 communes et 395 000 habitants.

M. Teyssedou souhaite mettre en place une structure de traitement des déchets sur le territoire.

Deux camions collecteurs destinées aux ramassages des déchets et des nouvelles colonnes seront implantés sur le territoire.

Dans le courant du mois de septembre, des informations nous seront communiquées sur ce projet des OM pour les années à venir.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE